

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 733 7 juin 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Laurent Moutinot

Le chapeau des évêques

En politique, les Suisses d'aujourd'hui n'ont pas le goût du psychodrame, à la française; il est rare que leurs choix de vie nationale courante soient théâtralisés par le rappel de tout un passé affectif et joués en costume d'époque.

Mais l'habit du «Kulturkampf» pourrait bien sortir du placard.

L'initiative dite «Pour le droit à la vie» va bientôt être soumise au peuple. Sous ce titre équivoque, car la vie est dans notre pays protégée, elle ne vise qu'à interdire l'interruption de grossesse dans les cantons qui la tolèrent par une interprétation très large des dispositions du Code pénal, en soi restrictives.

Dans ces cantons, le corps médical règle, par avis conforme, l'autorisation d'interruption. L'autorité judiciaire ne conteste pas l'interprétation libérale des dispositions légales. De la sorte, un certain équilibre a, de fait, été trouvé. Certes, la femme ne dispose pas d'un droit; elle est soumise à l'appréciation du médecin. Mais le conflit possible entre la décision personnelle de la femme et le pouvoir médical a été fortement réduit. Cet équilibre, né des tempéraments cantonaux, ne saurait être rompu par une contrainte extérieure.

L'initiative doit donc être combattue, sur le fond et pour son intitulé trompeur. D'où le refus nécessaire aussi — et le Conseil des Etats a eu cette sagesse — du contre-projet du Conseil fédéral qui noie sous des mots vagues la question posée.

Que cette question soit soumise à la décision du peuple et des cantons, c'est le jeu de notre démo-

cratie directe. La «solution des délais» lui avait été de même proposée. A chaque camp, son essai. En revanche, il y a problème lorsque les évêques suisses annoncent qu'ils s'engageront en faveur de cette initiative fédérale.

Le risque est grand que d'anciens mélodrames du XIX^e connaissent à nouveau le succès.

Personne ne s'étonnera, bien sûr, que les évêques aient sur ce sujet une position doctrinale. Elle est connue. Elle peut, selon les circonstances, être répétée.

Autre chose, l'engagement dans le cadre d'une campagne politique.

L'initiative, si elle aboutissait, et si elle était strictement appliquée, bouleverserait les mœurs de plusieurs cantons. Au nom d'une idéologie étrangère, des règles d'intolérance seraient imposées.

Or les cantons libéraux en matière d'interruption de grossesse ne connaissent pas tous la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tels Vaud, Berne et Zurich. Par souci de tolérance, ils ont admis que le budget cantonal subvienne aussi aux dépenses des paroisses catholiques, dans une mesure proportionnelle aux frais consentis pour l'Eglise réformée.

Si sur une question concrète importante, les responsables du ministère catholique engageaient leur autorité pour politiquement faire triompher une décision centralisatrice, contraire aux mœurs des cantons qui, pourtant, les subventionnent, le statut de tolérance serait faussé. Et la majorité, dans ces cantons, n'accepterait plus de porter ainsi le bonnet violet.

Pas possible de jouer à l'intérieur des cantons le respect et le soutien de la minorité religieuse et de l'extérieur, préconiser une décision de contrainte centralisatrice qui s'imposerait de force à ceux et celles dont on a requis la tolérance.

A. G.

L'ARGENT N'A PAS D'ODEUR

Les bons amis de M. Pieter Botha

La «visite privée» du chef du gouvernement sud-africain, Pieter Botha, en Suisse, couronnée par une bonne poignée de main avec le président de la Confédération, Leon Schlumpf (vendredi passé), aura certainement été fructueuse: l'Afrique du Sud cherche des «amis» et, dans notre pays, il suffit traditionnellement qu'elle agite quelques carnets de commande pour qu'ils se pressent au portillon. Liste «noire» de l'ONU ou pas.

Et n'allez surtout pas parler d'assistance effective à une politique de discrimination raciale et de soutien au racisme le plus caractérisé: côté banquiers et industriels, on agitera d'abord les places de travail sauvées dans la Suisse entière grâce à nos partenaires sud-africains; puis, la main sur le cœur, on détaillera les fiches de paie au-dessus de tout soupçon des multinationales suisses établies à l'ombre du régime de Prétoria, pour conclure

benoîtement, tel le vertueux Philippe de Weck au temps de sa splendeur bancaire, qu'il vaut en définitive mieux ne pas couper les ponts avec les Sud-Africains pour pouvoir leur faire, «de l'intérieur», quelques remarques critiques en temps voulu.

Et vogue la galère commerciale, avec un somptueux excédent exportateur de près de 300 millions de francs l'année dernière, sans compter les dividendes des livraisons d'armes par filiales interposées, les retombées des ventes d'or et de diamants et les placements internationaux systématiquement couverts en première ligne par les grandes banques helvétiques.

TOUT LE GRATIN

Pas étonnant, dans ces conditions, que le gratin de la finance et de l'industrie, de Genève à Romanshorn, ait tenu à présenter ses hommages à M. Pieter Botha au Dolder zurichois à la fin de la semaine passée. Avec d'autant moins de scrupules que ce brave Leon Schlumpf avait dit les mots qu'il fallait pour décupabiliser tout le monde à l'endroit du

Premier sud-africain. On vous les livre comme on les a lus: «L'évolution interne amorcée doit permettre à tous les groupes de la population de bénéficier des droits fondamentaux, notamment des droits politiques. Attachée au respect des droits de l'homme dans le monde entier, la Suisse attache du prix à la recherche de solutions pragmatiques, tenant compte des intérêts légitimes de tous.» C'était manifestement plus qu'il n'en fallait pour passer aux choses sérieuses et juteuses sans arrière-pensée.

De braves gens donc, d'autant plus à l'aise, que le terrain de l'amitié helvético-sud-africaine est soigneusement balisé en permanence par des officines spécialisées qui ne rechignent pas devant le prosélitisme et les relations publiques bien comprises. Les auteurs du petit opusculé intitulé «Afrique du Sud. Du discours à la réalité», publié tout récemment par le Centre Europe - tiers monde (adresse utile: Quai Wilson 27, 1201 Genève) en dressent une petite liste qui se passe de commentaires (pp. 204 et 205); citons donc:

ENGAGEMENT

Contre l'apartheid

L'antidote à la propagande organisée par Prétoria sur une large échelle? L'information, sûrement, mais relativement difficile à obtenir de bonnes sources, pour des raisons évidentes. Et aussi un engagement direct dans une action anti-apartheid, tel que le préconisent celles et ceux qui refusent catégoriquement d'investir, sous une forme ou sous une autre, dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, demandant à leur banque de renoncer à tout placement dans ce pays, dans le cas des banques qui ont des filiales en Afrique du Sud, organisent des crédits

en sa faveur, ont poursuivi leur collaboration financière pendant et après les événements de Soweto (1976), octroient des crédits à l'industrie nucléaire sud-africaine, accordent des prêts à des fins directement ou indirectement militaires, participent activement au marché de l'or sud-africain.

Par ailleurs, le Centre Europe - tiers monde énumère cinq points de chute pratiques dignes d'intérêt:

- 1. Projets en Afrique du Sud du Département missionnaire des Eglises protestantes de la Suisse romande (c.p. 305, 1000 Lausanne 9, téléphone 021/37 34 21).*
- 2. Projets en Afrique du Sud via l'EPER dont*

le partenaire principal est le Conseil des Eglises d'Afrique du Sud (SAAC). Pour informations ou pour obtenir des détails sur les projets en cours, s'adresser à: EPER, Secrétariat romand, Terreaux 10, 1003 Lausanne (tél. 021/20 21 21).

3. Versement d'écologies permettant à de jeunes Noirs de poursuivre leur formation. Renseignements auprès du Mouvement anti-apartheid de Suisse (MAAS), rue Ami-Lévrier 15, 1201 Genève (tél. 022/32 43 62).

4. Aide à des familles de prisonniers politiques. Renseignements auprès de «Solidarité Afrique du Sud» (c.p. 182, 1211 Genève 12).

5. Aide scolaire à de jeunes réfugiés sud-africains en Tanzanie. Renseignements auprès du MAAS.

— A tout seigneur tout honneur, la très courue *Société Suisse Afrique du Sud*, celle-là même qui s'est chargée de la réception de M. P. Botha: «Organisme protecteur des intérêts des multinationales travaillant en Afrique du Sud (Sulzer, Schindler, Bühler, Hatt, Jans, etc.). Secrétaire exécutif: Théo Meier, avocat de Zurich. Cette société organise régulièrement des congrès avec des personnalités sud-africaines et publie un bulletin, «Afrique du Sud, informations économiques générales», qui offre des informations d'affaires, mais aussi des modèles d'argumentation et d'explications justificatives en faveur de l'Afrique du Sud. Rédacteur du bulletin: Hansjurg Saager, journaliste économique zurichois.»

— Puis, le *Club des amis de l'Afrique du Sud*. «Ce sont les vieux coloniaux nostalgiques. Conditions d'admission: avoir vécu en Afrique du Sud. Le club a 615 membres, en général de condition modeste, commerçants, monteurs-électriciens, ménagères; il cultive les rencontres amicales et l'échange de souvenirs et «veut contribuer à rétablir la vérité sur la situation politique en Afrique du Sud». Président depuis 1979: brigadier Hans Wittwer (Hünibach, près de Thouné).»

— Le *Groupe de travail Afrique du Sud* (Asa). «Officine de propagande à l'intention des entreprises. Adresse: case postale anonyme, 8039 Zurich. Président: Christoph Blocher (chimiques d'Ems, entre autres). Secrétaire et rédacteur du bulletin: Ulrich Schlüer. Le comité de patronage comprend nombre de PDG et de directeurs de multinationales suisses en bonnes relations d'affaires avec l'Afrique du Sud: Ulrich Bremi, Hans Munz, Hans Ruegg, Peter Sulzer, Felix Auer, ainsi que des personnalités politiques telles que Geneviève Aubry, Ernst Jaberg et Ernst Jaggi, l'ancien chef d'état-major Paul Gygli, Heinrich Bernhard (Action Liberté et Responsabilité).»

— Et on peut aussi compter parmi les fidèles de

Prétoria, la *Convention des amis de la démocratie et des droits de l'Homme*, presque pas d'activité depuis quelque temps, mais qui a été, par moments, entièrement contrôlée et financée par l'ambassade d'Afrique du Sud (fondateur et président: Walter Ramel, agent immobilier à Olten); ainsi que le *Comité de soutien à l'Afrique du Sud*: «Siège à Coburg (RFA) et ramifications en Suisse; groupe allemand néo-nazi. — On trouve dans la feuille nazie «Nation Europe» des comptes rendus et des articles d'inspiration raciste de Hans Jenny,

POINT DE VUE

Racisme: on nous a menti

La Deuxième Guerre mondiale et son cortège d'horreurs avaient entraîné une puissante réaction de l'esprit humain contre la barbarie: l'acceptation de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et le développement des libertés dans les démocraties occidentales n'en sont que des exemples. Et l'on a élevé la génération d'après-guerre, dont je fais partie, dans le respect d'autrui et le refus de la guerre — surtout atomique — comme solution des conflits.

Mais quand je constate aujourd'hui la renaissance du racisme, je m'interroge sur l'enseignement que nous avons reçu. Qu'avons-nous appris?

Fondamentalement, deux choses:

— Que le racisme était une abomination issue du délire d'un dictateur abattu ou une triste réalité des pauvres Noirs en Afrique du Sud et aux Etats-Unis.

— Que tous les hommes sont égaux.

Nous avons cru cela, mais on nous a menti. Le racisme n'était pas mort avec Hitler, ni n'était cette image d'outre-mer des mineurs de Johannesburg

homme de lettres de Zollikon, de Jean-Jacques Hegg, médecin et membre de l'Action nationale de Dübendorf, d'August Juchli, médecin de Kreuzlingen (tous trois membres du Club des amis de l'Afrique du Sud).»

C'est à ce déploiement de forces-là que le Conseil fédéral a, bon gré mal gré, donné un coup de pouce, en acceptant de conférer une petite allure officielle à la visite «amicale et privée» de Pieter Botha.

ou des planteurs de Louisiane. Le racisme, c'est beaucoup plus proche, beaucoup plus quotidien. Et puis l'égalité entre tous les hommes? Il n'est pas besoin de lunettes pour voir qu'un Blanc et un Noir ne sont pas pareils ou que la culture d'un Zaïrois n'est pas celle d'un Vaudois. Certes, nos maîtres insistaient-ils sur l'égalité des hommes «en droit et en dignité» au-delà de la couleur de leur peau et certes ne parlent-ils du nazisme que pour mieux nous faire sentir les abominations auquel conduit le racisme.

Mais aujourd'hui, que reste-t-il de cet enseignement? Comment lutter contre le racisme avec pour seule référence un passé de plus en plus lointain et une théorie trop simpliste?

Les discours contre le racisme sonnent de plus en plus faux, les arguments employés, les mêmes depuis 1945, sont maintenant si dépassés qu'ils ne convainquent guère plus qu'une petite chapelle de convaincus. C'est grave, très grave.

Et si nous ne trouvons pas très vite un autre discours que chacun puisse comprendre, il y a beaucoup à craindre du racisme.

Si on nous a menti en toute bonne foi, involontairement, par souci de bien faire, nos propres mensonges sont en revanche impardonnables, car lucides.

Laurent Moutinot

DES BARRAGES AUX CENTRALES

Energie: la facture valaisanne

Les Valaisans se mettent à rouspéter à propos du montant des redevances qui leur sont versées pour l'eau de leurs rivières concédée aux producteurs d'énergie électrique. Leurs conseillers d'Etat montent au front, mettant le doigt publiquement sur «l'injustice»... Voyons cela de plus près! En 1916, on avait fixé ce montant à Fr. 6.— par unité de puissance installée; il a fallu corriger plusieurs fois cette valeur qui se monte actuellement à Fr. 20.—. Une nouvelle ré-évaluation la ferait monter à Fr. 27.—. Les Valaisans en demandent Fr. 40.— en se basant, disent-ils, un peu sur les principes qui avaient permis de déterminer le montant de 1916. Et les producteurs d'électricité, évidemment, de pousser de hauts cris!

A Fr. 27.—, et en admettant un rendement de 80% de la puissance installée, quelle est la part de nos factures d'électricité qui revient aux propriétaires des rivières? Elle varie entre 3% et 5%.

Un spécialiste des questions d'économie énergétique (Rigassi) a procédé pour nous aux mêmes calculs, mais pour les produits pétroliers. Toutes formes confondues (benzine, mazout, etc...) ces produits sont payés par le citoyen Fr. 0,985. Sur ce montant, les taxes fédérales représentent le 52%. Pour notre propos, on n'en tiendra pas compte; dès lors, c'est le 85% du prix payé par le consommateur qui retourne à l'un des membres de l'OPEP (ou à l'URSS, ou à un autre pays qui pratique les mêmes prix)! En tenant malgré tout compte des taxes, c'est tout de même le 41,6% du prix à la colonne qui retourne au pays producteur.

Les électriciens clament qu'ils ont fait de gros

investissements. Mais les sommes investies dans la recherche pétrolière le sont à haut risque; et la mise en place d'un forage en mer n'est pas gratuite non plus, etc. etc. Bref, on ne va pas ici plaider la cause des grandes compagnies pétrolières qui se portent fort bien, merci! Mais il reste qu'entre le 5% des Valaisans et le 85% des producteurs de pétrole, il y a comme une marge. Alors, pourquoi les cris des électriciens? Ne serait-ce pas qu'ils comptent sur le bas prix de l'électricité d'origine hydraulique pour compenser le courant hors de prix que produisent les centrales nucléaires? Si les Valaisans se mettent à réclamer une part du gâteau, ce sont des lendemains difficiles qui se profilent à l'horizon.

Encore heureux pour nos montagnards que l'électricité nucléaire soit tellement couteuse.

Des fois qu'elle aurait été bon marché, on revenait aux Fr. 6.— de 1916...

PAIX DU TRAVAIL

Quand le bâtiment ne va pas...

Epreuve de force impressionnante, depuis quelques jours, et plus précisément depuis le 31 mai, date à laquelle le syndicat du bois et du bâtiment, la FOBB, a dénoncé (sept mois avant l'échéance), la Convention nationale de la maçonnerie et génie civil qui la liait à la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Une épreuve de force publique qui tranche avec le caractère traditionnellement feutré des négociations entre partenaires sociaux, même si les «coups de gueule» font à nouveau partie, depuis quelques années, du cérémonial conventionnel. Ici, faisant fi de la démobilisation ambiante, sur fond de crise et de raréfaction des places de travail, la FOBB ne craint pas d'en appeler à sa «base»,

publiant ses priorités au risque de se voir désavouée au moment des bilans finals. Ici, la FOBB accepte d'avancer sur le terrain miné du vide contractuel, avec les possibilités immédiates d'exploitation patronale de la faiblesse du «partenaire» salarié que cela suppose (même si les dispositions en vigueur jusqu'ici restent valables jusqu'à nouvel avis). Ici, la FOBB, selon ses propres termes, entend recouvrer sa «liberté d'action», décision qui aura du retentissement dans le monde syndical, puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de rompre, si nécessaire, avec la paix du travail.

REVENDECATIONS CLASSIQUES

Reste que l'affrontement avec la SSE demeure dans le strict champ «quantitatif» classique, jungle de chiffres, de barèmes et de catégories particulières difficilement accessibles pour les non-initiés, de

la compensation intégrale du renchérissement (avec augmentation réelle des salaires) au treizième mois de salaire pour les travailleurs rémunérés à l'heure, en passant, entre autres, par la réduction du temps de travail (par étapes jusqu'aux 40 heures) ou le salaire mensuel (pour tous les travailleurs occupés depuis plus d'une année dans l'entreprise).

Deux points de repère précis permettront de suivre les négociations qui ne manqueront pas d'être tendues:

— Salaires. En 1983, les salaires moyens s'élevaient à environ Fr. 16.46 à l'heure pour les maçons titulaires de diplôme (classe A), environ 10% des travailleurs, à Fr. 14.97 pour les maçons non diplômés (classe B), et à Fr. 13.24 pour les manœuvres (classe C); ces chiffres représentent des salaires mensuels moyens nets d'environ Fr. 2700.— (classe A), Fr. 2450.— (classe B) et

Fr. 2200.— (classe C); les minimums, largement utilisés, notamment pour les saisonniers, représentent des salaires mensuels nets de Fr. 2360.— (classe A), Fr. 2190.— (classe B) et Fr. 1925.— (classe C).

— Durée du travail. Elle est encore de 47 heures par semaine en été dans certaines régions et de 45 heures dans les grandes villes. La moyenne annuelle est de 43 ½ h. par semaine (43 heures dans les grandes villes). Cette durée du travail excessive est notamment responsable de l'usure prématurée ressentie par de nombreux travailleurs du bâtiment; elle a aussi pour conséquence de nombreux accidents (chaque année un travailleur du bâtiment sur quatre (25%) est victime d'un accident).

OPTIQUE SYNDICALE

Productivité en nette hausse

L'état de santé des branches économiques, c'est, en Suisse, le domaine réservé de l'information patronale, elle seule largement répercutée par les médias. Pour une fois donc, un diagnostic syndical, en l'occurrence celui de la FOBB sur le secteur de la construction:

Un coup d'œil jeté en arrière nous montre clairement que l'année 1983 n'a pas été une année de crise pour l'industrie du bâtiment. On a même assisté à une nette reprise de l'industrie du bâtiment dans la deuxième moitié de 1983: l'Office fédéral pour les questions conjoncturelles a calculé pour 1983 un accroissement de 5,5% de l'activité sur le plan de la construction aux prix en cours. Vu que les prix n'ont subi, quant à eux, qu'une faible augmentation, nous pouvons observer un accroissement de 4% de l'activité réelle dans le secteur de la construction!

(...) En outre, tous les autres indices pour l'année 1984 tendent nettement vers le haut:

— *Le chiffre des bâtiments en construction a augmenté en 1983 de 14,9% par rapport à l'année pré-*

cédente. Les permis de construire octroyés ont enregistré une augmentation de 11,8%.

— *Les entrées de commandes dans le secteur principal de la construction ont, d'après les statistiques de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) au 1.4.84, connu un accroissement de 7%. Par ailleurs, on peut même relever dans la construction de routes un excédent de 6% (bâtiment: +16%).*

— *Le nombre des travailleurs occupés dans le secteur principal de la construction, qui a légèrement reculé en 1983, a déjà repris de l'ampleur à fin mars 1984, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente, selon les données de la SSE.*

— *C'est dans le même sens que les bureaux d'architecture et d'ingénieurs communiquent, selon les informations de la SIA, en avril, une nette reprise des carnets de commandes. Les prévisions d'emplois pour 1984 sont jugées bonnes ou satisfaisantes par une majorité de bureaux.*

De même, les instituts économiques s'attendent, pour les années 1984/85, à un redressement de l'activité dans la construction. Grâce à des prix de nouveau intéressants et attrayants dans le secteur de la construction, on peut encore compter sur une rapide reprise de l'état de rendement chez les entrepreneurs, ainsi que sur une prompte remontée de la cote des profits.

EN BREF

Le Forum critique uranais (KFU), après son échec électoral, lance une initiative pour élire le Grand Conseil uranais à la proportionnelle. Le mensuel «Alternative», d'Altdorf, relève qu'après l'adoption de la proportionnelle dans les demi-cantons de Nidwald (1982) et d'Obwald (1982), seuls Uri, les Grisons et les deux Appenzell sont restés fidèles au système majoritaire.

Découvert dans le premier numéro 1984 du péri-

De 1978 à 1982, les salaires réels sont restés en moyenne assez constants, vus dans l'ensemble et sous l'angle économique, mais dans le secteur principal de la construction, ils accusent une baisse de 1%. Encore faut-il ajouter qu'il existe dans l'industrie du bâtiment une grande part de salaires horaires qui, suite à la réduction de la durée du travail depuis 1978 (env. 1,5%), s'exprime désormais par une augmentation du salaire horaire. En conséquence, la perte de salaire réelle dépasse certainement ce 1%.

De plus, cette situation est aggravée par le fait qu'en 1983, le renchérissement n'a été que partiellement compensé (4% au lieu de 5,6% en 1982). En 1984, à nouveau, la compensation n'a été que partielle (1,5% au lieu de 2,1%).

De 1978 à 1982, la productivité du travail a augmenté de 14%. En 1983, l'activité réelle dans la construction a connu un accroissement de 4%. Il en résulte, avec le recul simultané de 1,3% des actifs, une nouvelle augmentation qui s'inscrit finalement à 5%. Par conséquent, on voit clairement que si, pendant ces cinq dernières années, les salaires réels ont stagné, la productivité, elle, s'est accrue de presque 30%. Cela signifie aussi que la charge salariale par mètre cube d'espace transformé a subi une baisse sensible ces dernières années.

dique «SP Info», paraissant à Zurich, une liste des «courants» qui se sont manifestés depuis quelques années pour radicaliser le Parti socialiste suisse: «Gruppe Schiff», Groupe d'Yverdon, GYZ — Groupe d'Yverdon Zurich, Palmhof.

Serez-vous étonnés si on vous apprend que les journaux livrés gracieusement par les distributeurs d'électricité à leurs abonnés ont considérablement augmenté leurs tirages depuis 1980: + 240 000 exemplaires pour «Die Elektrizität», + 32 000 exemplaires pour «L'Electricité»?

APRÈS LE 20 MAI

Banques: oh! les beaux jours

Rejet massif de l'initiative sur les banques: tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes bancaires, après la mise au pas des contestataires et des mauvais patriotes qui auraient tué la poule aux œufs d'or si on les avait laissé faire! Pas si certain que ça. Quelques nouvelles glanées ici et là depuis le fameux scrutin du 20 mai dernier laissent apparaître des failles dans l'édifice de la solidité duquel dépend, paraît-il, la prospérité helvétique. Petite chronique, donc, d'utilité publique.

Mercredi 23 mai. Où l'on apprend que la police a pu récupérer une bonne partie des 1,8 million de francs volés, le 11 mai, par trois employés de la Banque Hypothécaire et du Commerce du canton d'Argovie à Zurzach (opération réussie au moment où l'argent était transféré dans la salle du trésor): un quatrième complice, demeuré en Suisse alors que ses amis s'enfuyaient au Paraguay, s'est mis à table, révélant que le butin avait été tout simplement caché dans deux banques de Zurich et de Lucerne. La campagne sur la fiabilité des comptes à numéros dans les banques suisses aurait-elle des effets pervers? Au point de faire rêver les employés de banque eux-mêmes, bien placés, à vrai dire, pour savoir dans quelle discrétion se font ces dépôts...

Jeu de 24 mai. Alors que la Société de Banque Suisse poursuit son petit bonhomme de chemin dans la construction en lançant son «compte d'épargne-logement avec bonus», l'affaire de la Continental Illinois, huitième au classement des grandes banques américaines, illustre, si besoin était, la vulnérabilité du système financier et bancaire international: c'est toujours le surendettement international, moins que jamais sous contrôle, qui inquiète. La Continental Illinois Bank &

Trust Co paie les pots cassés de «mauvais risques», pris notamment dans les pays latino-américains, jusqu'à devoir renoncer à servir un dividende à ses actionnaires. Une décision suivie d'un début de panique chez la clientèle, réaction en chaîne devant laquelle les interventions massives de soutien à la banque en difficulté s'avèrent inopérantes, au moins en un premier temps. Qu'en serait-il en Suisse, au point où la dépendance à l'égard des banques a été acceptée?

Samedi 26 mai. Le Parquet du Sottoceneri lève le voile sur une série de malversations dont auront à répondre six personnes, dont quatre banquiers, devant la justice tessinoise. En cause, entre autres, selon les journaux locaux, le responsable du service des conseils à la clientèle de la Banque du Gothard, qui aurait effectué des prélèvements sur les comptes de clients, à l'insu de ces derniers, pour couvrir des pertes importantes dans la gestion d'autres comptes. En cause également, le directeur de la filiale de Bregassona de la Banque Corner SA: 1,2 million de détournements. En cause encore, le caissier de la filiale de l'UBS à Biasca, pour 200 000 francs. Interrogée à propos de ces affaires, la Commission fédérale des banques se refuse, comme de juste, à tout commentaire. On frémit à l'idée que ces révélations auraient pu être faites une semaine auparavant, désagréable nuage noir dans le ciel bleu de rigueur du petit monde bancaire avant le vote populaire sur l'initiative.

Lundi 28 mai. Audience à huis clos devant le Tribunal de première instance à Genève: une affaire qui traîne en longueur et qui oppose la succursale nyonnaise de l'UBS à un de ses clients. La banque aurait utilisé (en 1968) l'argent de son client sans son ordre, pour couvrir ses propres opérations boursières. Celles-ci ayant mal tourné, l'UBS a, au surplus, exigé le remboursement des pertes. Refus du client, action civile de l'UBS, expertises... «Le Matin», victime du huis-clos prononcé dès que la présence d'un journaliste eut été portée à la connaissance du tribunal, signale tout de même la con-

clusion des experts: «Les experts ont tenté de concilier les parties. L'attitude dilatoire de l'UBS n'a pas permis d'y parvenir.»

Mercredi 30 mai. La tempête soulevée dans les milieux conservateurs par le conseiller fédéral Stich annonçant son intention (26 mai) de proposer, malgré la défaite de l'initiative, un renforcement de la loi sur les banques, entre autres au chapitre de l'«argent sale», ne s'est pas encore apaisée que le président du directoire de la Banque Nationale Suisse, Fritz Leutwiler, monte lui aussi au front (interview à l'hebdomadaire hambourgeois «Die Zeit»): les banques d'affaires ont sous-estimé les risques en accordant des crédits à l'étranger parfois de manière agressive. Et d'enjoindre les banques d'assumer, elles seules et leurs actionnaires, les pertes, au lieu de demander une aide publique...

1^{er} juin. Les 200 délégués de l'Association suisse des employés de banque (Aseb), réunis à Lugano, mettent en garde les banques: les excellents résultats de la branche doivent permettre, en 1984, une compensation intégrale du renchérissement (en 1983, les banques avaient accordé 2,5%, alors que le personnel demandait 5%). Objectif prioritaire de l'Aseb pour ces cinq prochaines années: parvenir à la signature d'un contrat collectif de travail qui remplacerait l'arrangement facultatif actuellement en vigueur...

2 juin. Pour la première fois depuis une vingtaine d'années au moins, les effectifs du personnel employé dans les banques ont fléchi en 1983, c'est ce que l'on apprend de source bancaire: 1982-1983 - 1%. Jusque-là, la progression avait été plutôt spectaculaire: par exemple de 56 700 à 78 730 pour la période 1970-1978.

4 juin. Détails, dans «Le Matin», sur le sort fait aux créanciers de la Banque Commerciale SA, fermée en 1983 sur ordre de la Commission fédérale des banques: la liquidation qui pourrait en fin de compte leur permettre de récupérer une partie de leur argent durera au moins huit ans...

A suivre.

Tendance au gigantisme

Revenir aux vieilles bonnes sources? Pourquoi pas! D'autant plus que le Lexique de l'économie suisse, même publié en 1965 (A la Baconnière), n'est pas encore à classer au rayon des grimoires indéchiffrables... Il contient, évidemment, quelques articles sur les banques. C'était l'époque où Philippe de Weck, directeur général de la plus jeune des grandes banques suisses, l'UBS, rédigeait un texte intitulé «Banques — historique et structure». Quelques passages méritent encore votre attention; ils illustrent la place qu'occupent les banques dans notre pays tant par le nombre de leurs «comptoirs» que par le volume de leurs bilans. Alors que (sic): «d'une manière générale, la Suisse ne peut pas s'enorgueillir de traditions bancaires...»

Traitant des grandes banques, l'auteur rappelle que «leur création s'échelonne entre 1856, date de la création du Crédit Suisse à Zurich, à 1912, date de la fusion sous le nom d'Union de Banques Suisses de la Banque de Winterthour (1862) et de la Banque du Toggenbourg». Un peu plus d'un siècle; c'est long et c'est court à la fois... En tout cas, cette précision permet de prendre un peu de recul: les grandes banques n'ont pas toujours dominé la Suisse comme elles le font aujourd'hui. Au moment où le futur protagoniste de l'affaire des avions renifleurs écrit, les grandes banques ne jouent pas alors un rôle de premier plan dans le domaine du crédit hypothécaire; elles se sont bien rattrapées depuis... Mais le représentant de l'UBS met le doigt sur une autre facette du monde bancaire en mal d'expansion continue: «Une des caractéristiques constantes du développement des grandes banques a été, comme il est naturel, la concentration.» Et Philippe de Weck de montrer qu'elle s'est poursuivie dans deux directions: la

fusion de grandes banques entre elles (huit en 1930, cinq — comme aujourd'hui — en 1965) et la reprise «dans le but d'établir de nouvelles succursales ou de renforcer les succursales existantes, d'un certain nombre de banques privées ou de banques locales».

L'article se termine par une dernière indication, «évaluation tout à fait approximative», faute de données publiées sur le total de la fortune gérée par les banques suisses pour le compte de ses clients: «Le chiffre de 100 milliards de francs environ est articulé.» Pas question, à l'époque, de minimiser le rôle des banques...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La droite à l'ouvrage

Bien belle annonce, dans *Le Matin* (puisque *Matin* il y a), dans la rubrique des cinémas:

Au Richemont, à Lausanne, programme alléchant: «Minigolf ouvert.» Plus un film: *Cuisses entrouvertes* — entrouvertes, seulement... Toujours la répression sexuelle, quoi! Ah! M. Chessex a bien raison de dénoncer le calvinisme.

Pour changer de sujet, la devinette: A quelle occasion, lors de quelle initiative *L'Atout* a-t-il encouragé à voter oui? Ou si vous préférez: quelle(s) proposition(s) constructive(s) la droite et l'extrême-droite ont-elles faites ces dernières années? a) l'introduction d'un service civil; b) le contrôle des banques; c) une justice à visage humain; d) un assouplissement dans le statut des étrangers établis en Suisse? etc., etc. Réfléchissez bien, vous pouvez gagner un prix.

Ce mois de mai, c'est contre l'initiative Franz Weber concernant la vivisection que *L'Atout* fait campagne. Très dangereuse, cette initiative:

«L'interdiction générale de la vivisection en Suisse aurait comme conséquence la perte de nombreuses places de travail.»

C'est encore et toujours ce que disait mon ancêtre, le brigand Cornuz. «Si vous interdisez les attaques à main armée, disait-il, vous réduisez au chômage les brigands du Jorat.» Soit dit en passant, c'est fou ce que le marché du travail est fragile. Vous touchez au secret bancaire? Ça y est: voilà des milliers d'employés sur le pavé... Vous touchez à la vivisection? La conséquence: la perte de nombreuses places de travail. Le trafic des armes? Vous n'y pensez pas! Ce serait acculer Bührle à la faillite. Heureux encore que personne ne songe à présenter une initiative visant à l'abolition de la prostitution, de la drogue — est-ce que je sais, moi?

«Par ailleurs, continue *L'Atout*, le transfert des expériences s'effectuerait à l'étranger...»

Vous me direz: quel charabia! Soyons indulgents: le responsable de *L'Atout* habite le Petit-Lancy, mais il est probablement suisse allemand.

«... à l'étranger, où les normes de contrôle ne sont de loin pas aussi strictes qu'en Suisse.»

On vous le disait bien: y en a point comme nous!

Mais ne l'oublions pas:

«La cruauté, dit le Maumort de Roger Martin du Gard, est un instinct naturel.»

»Oui, me dira-t-on, en Afrique, dans l'armée, chez des hommes qui ont fatalement le culte de la force.»

»Non, partout. Dans nos écoles de France, l'enfant qui martyrise le cadet ou l'infirme de la classe, et arrache la patte des sauterelles et les ailes des hannetons, et qui apporte des petits oiseaux vivants au chat. Et dans nos villes, la cuisinière qui ébouillante la langouste, fait jeûner trois semaines les escargots, étouffe le canard lentement en lui pliant le cou sous l'aile pour que la chair soit meilleure et arrache d'une pointe de couteau l'œil du lapin pour qu'il saigne avant de lui trancher la gorge. Et le charretier qui bourre de coups de pied le cheval qui tombe sous un faix trop lourd. Et le muletier qui tord la queue du mulet pour le faire aller plus vite. Et la concierge qui roue de coups son chien. Tous des tortionnaires en herbes.»

Songez-vous!

J. C.

Sphère privée: un secret bien partagé

La sphère privée: objet de convoitise traditionnelle des puissances totalitaires, polices parallèles, publicité et sectes comprises. Au total, cela fait beaucoup de monde qui cherche à connaître ainsi les tréfonds et les détails hautement personnalisés. Aujourd'hui, dans l'affolement informatique et orwellien, la protection de la sphère privée fait recette: l'ordinateur se voit mis sous tutelle par le législateur, qui lui interdit tout traitement, ou du moins toute transmission, de données personnelles, reconnues particulièrement «sensibles».

Fort bon mouvement, mais souvent mal dirigé. A l'instar de la loi vaudoise de 1981 sur les fichiers informatiques, on en veut à la seule union, diabolique, de l'ordinateur et de l'Etat; rien sur les fichiers manuels, pourtant dangereux parce que plus facilement lisibles; rien non plus concernant le secteur privé, réputé confit de principes déontologiques, à commencer par celui du secret professionnel.

Parlons-en, de ce secret, sanctionné par l'article 321 du Code pénal pour les professions libérales, et par l'article 47 de la Loi sur les banques pour ces MM. de la finance! En principe, ce secret couvre toutes les informations confidentielles reçues dans l'exercice de la profession. En réalité, le secret professionnel lie les membres d'une corporation vis-à-vis de tiers, clients compris, mais pas toujours entre eux... dans l'intérêt bien compris de ces clients paraît-il.

Certes, les ecclésiastiques, qui n'ont rien à vendre, respectent le secret des aveux passés au confessionnal; et les avocats hésitent avant d'insinuer à mots prudemment couverts qu'ils auraient peut-être fait telle connaissance ou vu passer tel dossier. Mais les gens de la médecine ou de la banque n'ont pas de telles pudeurs. Ils auraient bien tort de se gêner, vu

la tolérance — ou l'ignorance — générale dont ils bénéficient. Après tout, personne ne discute le fait que «le docteur» remette les dossiers de ses patients avec son cabinet, comme un vulgaire stock vendu avec le fonds de commerce. Et il se trouve pas mal de gens, dont pas mal de juristes, pour admettre que l'impératif de la protection sociale justifie la tenue d'un fichier central des débiteurs d'un prêt à la consommation.

Car il existe bel et bien ce fichier, alimenté et consulté quotidiennement par les banques et autres établissements spécialisés dans le crédit personnel, c'est-à-dire dans l'octroi de prêts non gagés, sans plus désormais (heureusement!) la garantie représentée par une cession de salaire, auparavant usuelle. Pour prix du risque ainsi encouru, le prêteur demande un intérêt et des frais élevés (bien que le taux maximal autorisé de 18% soit rarement atteint). Les Américains estiment que cela suffit, et restreignent considérablement les activités des agences de renseignements commerciaux, et même les possibilités de collecte et de traitements des informations sur leurs propres clients par les gros fournisseurs de crédit à la consommation (grands magasins, sociétés spécialisées, banques).

UN BUREAU ARGOVIEN

En Suisse, on n'a pas ces réticences, de sorte que le service-bureau argovien qui tient la centrale de contrôle des emprunteurs gère un fichier où figurent plusieurs centaines de milliers de requérants et de clients. La radiation a lieu en principe deux ans après la demande de prêt non satisfaite ou trois ans après la fin de la période de remboursement.

Il est question d'inscrire le contrôle des débiteurs dans la future Loi sur le crédit à la consommation: le projet gouvernemental prévoyait une obligation implicite pour les prêteurs de s'affilier à une centrale de renseignements (privée), le Conseil national a souhaité une obligation expresse, et le Conseil

des Etats a renoncé au tout, le mois dernier. La suite dira quels motifs, de la protection des créanciers ou de la protection sociale des débiteurs, finira par l'emporter en l'occurrence...

De toute manière, le débat est mal emmanché. Car la majorité bourgeoise, partagée sur l'opportunité d'une telle centrale, se retrouve unie pour préconiser, le cas échéant, un fichier en mains privées — comme jusqu'ici. Certes, ces milieux peuvent s'appuyer sur le refus de la Commission fédérale des banques, peu soucieuse de se faire la complice d'une violation systématique du secret bancaire, violation qui ne semble par ailleurs pas gêner les banquiers les plus chatouilleux... Piquant, après les belles déclarations sur la sphère privée de leurs clients, pendant la campagne sur l'initiative socialiste bousculée le 20 mai dernier! Piquant aussi d'avoir vu les banquiers, dans des «lettres personnelles» envoyées à des destinataires puisés dans leurs fichiers, gagner la partie devant le peuple en dénonçant l'Etat renifleur!

Bref, les banques demeurent autant de boîtes noires, à la fois pour leur clientèle, et pour les autorités fiscales et les pouvoirs publics, alors qu'elles sont des maisons de verre (dépoli) les unes pour les autres... Les entreprises novatrices, par exemple, et les clients/débiteurs éventuels, catalogués «peu sûrs», en savent quelque chose, eux qui ont tant de peine à gagner (c'est le mot!) la confiance des banquiers, sauf, bien entendu, en période cruciale de relations publiques exacerbées (campagne contre l'initiative) ou d'argent facile, comme actuellement.

MOTS DE PASSE

Esquisse

D'un trait
la main laisse
un corps en plan.

Hélène Bezençon